



GESTION DE POINTS DE VENTE A GAP POUR L'EXPLOITATION D'UNE ACTIVITÉ DE BUVETTE ET DE SNACK - LETTRE DE CONSULTATION-

Madame, Monsieur,

La Commune de GAP organise un événementiel pour la soirée du 7 juin 2019 et souhaite conclure une convention d'occupation précaire non régie par le statut des baux commerciaux dans le but d'exploiter l'activité de buvette et snack durant cette soirée.

La précarité de l'occupation consentie est liée à la situation du local mis à disposition par la présente convention, lequel est installé sans emprise au sol sur le Domaine Public, et du caractère exceptionnel de l'activité.

Pour toute candidature, je vous remercie de bien vouloir nous transmettre un dossier complet comprenant :

- Lettre de motivation
- Liste de références justifiant de votre expérience dans l'exploitation d'une activité identique ou similaire à celle souhaitée par la Commune
- Détails de vos capacités professionnelles et financières (diplômes, liste des matériels, bilans ou tout document à votre convenance)
- Attestation d'assurance
- Fiche descriptive complétée

Vous trouverez en pièce jointe le projet de convention d'occupation du Domaine Public régissant l'exploitation des lieux.

Si vous êtes intéressé(e), votre dossier de candidature est à retourner au plus tard le 24/04/2019 à 11h par transmission sur support papier ou par transmission électronique (voir modalités en page 3).

Veillez noter que l'analyse s'effectuera de manière globale et sur les critères de choix suivants:

- Qualité et variété des produits
- Organisation et personnel mis à dispositions
- Tarifs de vente proposés
- Montant de la redevance proposé

La Commune de Gap pourra envisager une phase de négociation avec la possibilité en fonction de l'attractivité des offres de négocier avec un seul ou plusieurs candidats sur la base des différents éléments de leur offre. A l'issue de cette phase de négociation un deuxième classement sera effectué, le cas échéant, en appliquant les mêmes critères.

Une visite sur place sera organisée le 16 avril avec le responsable de la salle accueillant l'évènement. Pour participer à cette visite, je vous remercie de contacter le référent au 06 87 09 51 04.

Les services se tiennent également à votre disposition pour tout complément d'information nécessaires à votre étude.

Je vous remercie par avance de l'intérêt que vous porterez à ce projet et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Maire,
Le Maire-Adjoint chargé des Marchés Publics

Vincent MEDILI.

Date limite de réception des devis : 24/04/2019 à 11h

Modalités de dépôt au choix du candidat

Quelque soit le mode de transmission choisi, la candidature doit arriver à destination avant la date et l'heure limites de réception indiquées ci-dessus

-Transmission sur support papier : Les candidats transmettent leur dossier de réponse a la consultation sous pli cacheté portant les mentions :

Dossier de réponse a la consultation :
Exploitation d'une activité de Buvette et de Snack
NE PAS OUVRIR

Ce pli doit contenir dans une seule enveloppe, les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies dans le présent document et devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec accusé réception à l'adresse suivante :

Pour une remise par voie postale :
VILLE DE GAP - Direction des Achats et des Marchés Publics
CS 50092
BP 92
05007 GAP Cedex

Pour une remise en mains propres ou par transporteur :
VILLE DE GAP – Direction des Achats et des Marchés Publics
CAMPUS DES 3 FONTAINES
2, ancienne route de Veynes
05000 GAP

Horaires d'ouverture : Du lundi au vendredi de 8h30 a 12h00 et de 13h30 a 17h00

- Transmission par mail sur l'adresse direction.marches-publics@agglo-gap.fr

En revanche, la transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, clé usb...) n'est pas autorisée.

- Transmission électronique: La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://www.ville-gap.fr/les-marches-publics> .

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur. Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres. Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Les documents devront être préalablement traités par les candidats par un anti-virus régulièrement mis à jour. Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de la convention par les parties. Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats. Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (<http://agysoft.marches-publics.info/fournisseurs.htm>). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour

correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alerte sur les consultations.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations. L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.